

Ceux d'entre nous qui ont été au pouvoir durant la dernière guerre ont connu des moments d'anxiété à cause des préparatifs à faire en vue de nous protéger de la guerre chimique et bactériologique. Mais nous savions, et nos ennemis devaient également le savoir, que l'on avait de part et d'autre des moyens terribles qui auraient semé la dévastation dans les deux camps. Heureusement, malgré les contraintes d'une guerre terrible, nous n'avons pas été tenté de recourir à ces méthodes qui auraient entraîné la destruction sans probablement apporter d'avantages marqués à aucun côté. L'existence de ces armes atomiques et nucléaires doit maintenant être telle que, sachant que tous les belligérants y auraient accès en cas de conflit, personne n'estime que leur emploi accorderait un avantage permanent.

Nous sommes certes heureux que ce premier recours à l'action collective et concertée en vue de repousser l'agression ait jusqu'à présent réussi. Ce succès a renforcé notre espoir de pouvoir encore, grâce à l'action collective, envisager la réalisation des nobles objectifs exposés dans la Charte de Nations Unies. Il a, bien entendu, coûté cher. Il nous a coûté cher en choses matérielles. Il a coûté cher en vies humaines. Heureusement, nos pertes ont été moins nombreuses qu'aurait pu nous le faire craindre la gravité des combats où nos troupes se trouvaient engagées. Mais, à l'occasion de chacune de ces pertes, des familles ont été gravement éprouvées et ont consenti de très grands sacrifices en vue de l'amélioration de la situation internationale qui s'est manifestée par suite de notre victorieuse résistance à l'agression. Nous voulons tous, j'en suis sûr, que les membres de ces familles sachent que nous apprécions à leur juste valeur les sacrifices qu'ils ont consentis à la cause commune et combien grande est notre admiration pour tous ceux qui ont porté les couleurs du Canada dans cette guerre lointaine.

Nous éprouvons une vive satisfaction à la pensée que cette fois, la première depuis quelques années, le Parlement se réunit sans que nos troupes soient à livrer combat à l'étranger. Elles montent la garde et veillent sur des libertés qui nous sont à tous extrêmement précieuses; mais, à l'heure actuelle, aucun combat n'a lieu. Nous continuons d'espérer que l'armistice en Corée constituera les préliminaires seulement d'une paix permanente pour ce malheureux pays. Je suis sûr que, lorsque la paix s'établira dans ce malheureux pays, nous voudrions tous, au moyen de suffrages exprimés en cette enceinte, traduire notre sentiment selon lequel il appartient à

[Le très hon. M. St-Laurent.]

tous d'aider, dans la mesure du possible, à la reconstruction de ce pays dévasté par trois années de guerre. A propos des affaires intérieures, le chef de l'opposition a déclaré que la révision du Code criminel et celle de la loi des banques étaient des sujets de grande importance et qu'il aimerait, de même que d'autres députés, avoir une idée de la manière dont nous avons l'intention de procéder à l'examen de ces lois.

A la fin de la dernière session, j'avais cru comprendre qu'il ne serait peut-être pas nécessaire de charger un autre comité spécial de faire l'examen du Code criminel, mais que le comité plénier pourrait en être saisi, parce que nous devons, tous et chacun, être prêts à assumer nos responsabilités lorsqu'il s'agit de définir des lois qui vont constituer la liste des actes regardés comme criminels dans la société canadienne.

Je pense que c'est là, tout bien considéré, la manière la plus rapide et la plus satisfaisante d'aborder en ce moment le Code criminel. Toutefois, je puis assurer au chef de l'opposition que nous désirons que les travaux de la Chambre se poursuivent de façon à assurer les meilleurs résultats, et ce, avec le moins de perte de temps possible et avec toutes chances que ces résultats seront atteints.

Pour ce qui est de la loi sur les banques, elle est évidemment toujours déferée au comité de la banque et du commerce. Quand on établira le comité cette année, étant donné que la loi doit être révisée, je suis sûr que les membres de tous les partis voudront que le comité se compose de ceux qu'ils estiment les plus aptes à bien servir l'ensemble de la population du Canada dans l'examen de cette loi.

**M. Diefenbaker:** Le premier ministre me permet-il de lui poser une question à propos de la modification du Code criminel? Serait-il possible de faire imprimer, pour distribution aux députés, les conclusions du comité de la dernière législature? A mon avis, cela nous permettrait, dans une large mesure, d'éviter la nécessité de convoquer un nouveau comité spécial.

**Le très hon. M. St-Laurent:** J'en discuterai avec le ministre de la Justice (M. Garson). Je ne sais pas quel est le volume de ces recommandations, mais je m'en entretiendrai avec lui de même qu'avec l'honorable député qui vient de reprendre son siège. Je crois, en effet, qu'il serait très utile à tous, en particulier aux nouveaux membres de la Chambre, de connaître les résultats de l'énorme somme de travail accompli par ce comité au cours de la dernière session. S'il